

<p style="text-align: center;"><b>DINF</b> <b>Développement durable au Service des bâtiments</b> <b>Programme de sensibilisation et de formation 2001</b> <b>Synthèse des présentations</b></p>
---

**"État de situation en matière d'Agenda 21 de l'Etat de Vaud"**  
**"État de situation de la stratégie suivie au Service des Bâtiments"**

*16 mai 2001*

**Intervenants**

**MM Zellweger, secrétaire du groupe de pilotage Agenda 21, Département de la Sécurité et de l'Environnement, et**  
**Perrette, chef du service des bâtiments, architecte cantonal, Département des infrastructures**

**1) L'Agenda 21 du canton de Vaud**

**Résumé**

Suite à un postulat voté par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a élaboré les bases d'un plan de développement durable. Il s'agit de mettre sur pieds un Agenda 21 "simplifié", d'appuyer l'action des communes et d'explorer les potentialités de la fiscalité écologique. S'agissant de ces deux derniers points, le soutien aux communes consiste actuellement en conseils, et la fiscalité a fait l'objet d'un groupe de travail présidé par M. Biéler qui a rendu son rapport l'an dernier. Un projet en cours de réalisation est l'introduction du pollueur-payeur au niveau des step. Les principales communes vaudoises actives en ce moment en direction d'un Agenda 21 sont : Vevey, Lausanne, Yverdon, Gryon, Lavigny et Essertines.

Pour définir les bases de l'Agenda cantonal, un groupe de pilotage a été constitué, présidé par le Conseiller d'Etat Mermoud. Un bilan de la situation a été établi et un plan d'action élaboré. Le développement durable touche aux comportements et est ainsi un enjeu de longue haleine. Il a besoin d'être intégré aux diverses politiques publiques; la notion se retrouve d'ailleurs dans la législation comme les lois sur les déchets, la protection de l'environnement, l'énergie ou encore la promotion économique, dans le plan environnement et santé ou la charte des espaces publics. Pour chaque domaine pertinent des objectifs ont été posés.

*Économie*

- Intégrer les facteurs écologiques et sociaux dans la politique économique,
- Promouvoir les Systèmes de Management Environnementaux (via la norme ISO 14'001),
- Favoriser des modes plus écologiques de consommation.

De tels objectifs se traduisent par l'exigence d'un chapitre sur le développement durable dans tout dossier soumis à la promotion économique en vue d'une subvention, et par des subsides aux entreprises se lançant dans la certification ISO 14'001. Par ailleurs, la LIM contient depuis 1997 une référence au développement durable.

*Agriculture*

Les objectifs sont de réaliser la mutation de l'agriculture vers un plus grand respect de l'environnement. D'ailleurs 90% des exploitants vaudois entrent dans le système des Prestations écologiques requises (PER) qui permettent de conditionner les paiements directs fédéraux (redistribués par le canton) pour un volume de 200 millions annuellement. Les conditions exigées sont par exemple un bilan équilibré des fumures, une bonne couverture des sols, des surfaces de compensation (en vue du maillage des biotopes) et la protection des animaux.

#### *Administration*

Dans le domaine de l'administration, l'enjeu est celui de l'écologie au bureau: critères écologiques de la politique d'achats, améliorer le recyclage, ce qui implique un important travail de mobilisation à tous les niveaux. L'écologie au bureau comporte des réflexions sur les consommables (toners...), les produits de nettoyage, les sources de lumière.

#### *Aménagement du territoire*

À cet égard, il s'agit d'introduire le développement durable dans la planification, et en premier lieu dans le plan directeur. On évoque ici les processus participatifs, l'intégration de politiques sectorielles, les contenus du développement durable tels que la vitalité de l'économie, la solidarité territoriale, les aspects environnementaux repris dans le plan directeur.

#### *Énergie*

Les objectifs sont ici de favoriser les énergies renouvelables et les économies d'énergie, par la valorisation du bois de chauffage, de l'énergie du vent, la méthanisation des déchets, le standard Minergie, une loi sur l'énergie.

#### *Bâtiment et travaux publics*

Dans le domaine du bâtiment, on vise à introduire les critères du développement durable dans les conditions des concours. Un autre volet est la gestion des déchets de chantier, l'introduction de la notion de charge polluante dans la maîtrise des processus, et un regard particulier porté sur le choix des sites, ainsi qu'une mise en œuvre plus discrète et plus efficiente (par exemple assainissement des toits plats).

En matière de travaux publics, il s'agit de prendre davantage en compte les préoccupations liées au patrimoine, et le DINF le pratique pour les travaux routiers. Ainsi le projet de la T 144 doit prendre en compte les exigences du développement durable.

#### *Transports*

Le but est une mobilité supportable à long terme, des liaisons performantes, une meilleure sécurité, la réduction du bruit et de la pollution de l'air. Pratiquement, on passera par la promotion des transports publics, des deux roues et de la marche (transfert modal). Un point important est le projet pilote d'autopartage au service des eaux et de l'assainissement. À Lucerne, 25% des transports de l'administration se font par le biais de la société Mobility.

#### *Santé*

Le canton se coordonne avec Genève pour le Plan d'action environnement et santé. Il se fonde sur une analyse de l'état de santé des Vaudois (pollution de l'air, bruit, radon). Une politique de promotion de la santé pourra prendre appui sur la Fourchette verte (action intercantonale), la prévention des accidents liés à l'habitat, l'Etat sans fumée mais pas sans fumeurs, une exposition sur l'air et la qualité de l'habitat.

#### *Aide au développement*

Enfin, le Canton soutient la mise en place de technologies rustiques d'épuration des eaux, développées par un collaborateur du service des eaux, en Asie du Sud-Est et en Europe de l'Est.

De manière générale, l'action du canton vise à favoriser les synergies entre aménagement du territoire et protection de l'environnement, et à améliorer la santé et le bien-être de la population. Il importe de dégager les moyens de mettre en place une dynamique au sein de l'administration, de motiver, et pour cela une demande a été faite pour un poste de collaborateur ainsi qu'un mandataire externe, en vue d'appuyer l'action du groupe.

#### **Discussion**

- Existe-t-il un texte ? Réponse : pas encore, et le site Internet n'est pas vraiment tenu à jour.
- Existe-t-il un exemple permettant d'illustrer l'exigence d'un exposé sur le développement durable dans un dossier de requête en subventionnement d'une entreprise ? Réponse: Ce volet est effectivement requis.
- Il n'y a pas d'aide financière aux communes, seulement des conseils, dispensés par M. Berner.

- *Le cahier de charges de l'expert externe proposé n'est pas encore défini.*
- **Un paramètre essentiel est celui des indicateurs. Qui les définit ?**
- *La discussion est en cours, un groupe de travail fédéral (OFS-OFEFP) a proposé en août 1999 35 indicateurs sur les 134 des Nations Unies. Mais le choix est incomplet et actuellement retravaillé.*
- **Il est indispensable d'avoir les moyens à la hauteur des ambitions, une cellule plus large devra être constituée à partir de ce qui a été demandé.**
- **Pour la clarté et le caractère normatif des indicateurs, on se reportera aux critères d'investissement de la Fondation ethos. Cela fait bouger même des grandes entreprises comme Nestlé.**
- *Il doit y avoir cohérence entre critères d'appréciation (d'un projet) et indicateurs retenus. Le choix de ces critères détermine le type de définition qu'on retient pour le développement durable.*
- *Le développement durable en est actuellement là où en était l'aménagement du territoire à ses débuts : peu normatif, contesté, considéré comme un peu de la littérature.*
- **Dans les exposés des motifs des projets soumis au Grand Conseil il est demandé d'explicitier les incidences sur l'environnement. Il faudrait le faire pour le développement durable et avoir une grille de critères, des rubriques.**
- *À nouveau se pose la question d'un besoin de préciser les contenus du développement durable, au fur et à mesure qu'on l'invoque, de distinguer ce qui est important de ce qui l'est moins.*
- **En attendant une définition qui fasse foi, il faut faire des expériences, se lancer. D'autant plus que de nombreuses exigences existent dans diverses lois pas toujours complètement exploitées.**
- **D'après M. Zellweger, le Service des bâtiments (ci-après SB) est l'un des plus actifs et des plus en avance !**

### **Repères**

Le caractère précis et contrôlable des exigences du développement durable est une demande essentielle, car c'est tout autre chose que de la littérature, encore moins une mode qui va passer. Il s'agit de montrer que c'est une façon d'appréhender les choses globalement, permettant de prendre en compte de manière systématique les exigences consolidées de l'économie, de la fonctionnalité, du patrimoine, des aspects sociaux, de l'environnement. Il faut relier le développement durable à une exigence éthique et à une logique de cohérence, de référentiel.

En attendant que ces référentiels existent sur un plan supérieur (Confédération, etc.), le SB peut très bien se donner son propre fil rouge, qui sera la synthèse des diverses recommandations parfois semblables, parfois divergentes, actuellement disponibles. C'est de cette manière qu'il aidera ses collaborateurs et ses partenaires à systématiser la mise en pratique du développement durable dans leur travail. Cet exercice pourra (et peut-être devra) être repris dans le cadre de prochaines rencontres.

## 2) La stratégie suivie au Service des bâtiments (SB)

Une première tentative de débloquer des crédits et de mettre en place une structure ayant échoué, le SB a créé un groupe de travail impliquant également le Service des routes. Le besoin d'un guide expliquant quelles directions prendre sur l'ensemble du cycle de vie d'une construction a été exprimé. Certes, ce sont les premières phases de l'acte de construire qui sont les plus déterminantes en matière de développement durable mais les interventions ultérieures ont aussi un impact important.

Cette deuxième requête a été avalisée par le Conseil d'Etat qui a retenu les points suivants :

- Analyse des enjeux par phase d'un projet de construction (définition des objectifs et clause du besoin ; études préliminaires et évaluation globale des projets ; études de projet et optimisation des coûts, de l'énergie et des aspects environnementaux) ; appels d'offres (spécification écologique des produits) ; réalisation (gestion des déchets de chantier). Cette première tranche a été devisée à Fr. 290'000.-
- Thèmes transversaux (maîtrise du processus de décision et adaptation des standards de construction), devisés à Fr. 180'000.-
- Communication et formation (interne et externe), pour Fr. 120'000.-

Il s'agit là d'un total de 590'000.- répartis sur trois ans. En 2000, il fallait se contenter de 70'000.- et encore il s'agissait d'un vote de la commission des finances, pour 2001 200'000.- ont été obtenus, et en 2002 par contre le montant sera disponible dans le cadre du budget global du service.

Une des études concerne le projet SNARC - *Systematik zur Beurteilung der Nachhaltigkeit im Architekturwettbewerb und Studienaufträgen*, soit une méthode pour l'évaluation du développement durable lors de concours d'architecture et de mandats d'étude. La méthode prend en compte les aspects suivants : terrain, construction, exploitation, qualité du bâtiment, transformation, possibilité d'agrandissement. Elle est issue d'un groupe dirigé par le Prof. Preisig, spécialiste reconnu de l'écologie dans le bâtiment. Le programme est évolutif et permet de donner aux différents paramètres une valeur forte, faible ou moyenne. Le temps nécessaire aux études est fonction du nombre de critères et de l'intensité souhaitée de l'approche.

SNARC retient 19 critères, qui sont tous du domaine environnemental, et qui permettent d'évaluer une performance sur 30 ans, avec les étapes : exploitation, assainissement des façades, transformation éventuelle. Deux cantons (Schaffhouse et Saint-Gall) s'en inspirent.

### Discussion

- Certes, la méthode est uniquement environnementale, il n'en reste pas moins que l'environnement est un des piliers du développement durable. *À d'autres de la compléter par d'autres critères.*
- *La méthode a le mérite d'exister.*
- Il faut faire l'inventaire de ce qui existe pour définir nos propres besoins.
- Une participante regrette que les documents diffusés ne soient pas sur papier recyclé. *Il faudrait commencer par là.*
- Plusieurs participants disent que le développement durable est pratiqué implicitement et depuis longtemps au sein du Service ; *il faut maintenant le formaliser.*

### Repères

On voit que diverses approches d'aide à la décision existent désormais en "laboratoire" voire sur le marché ; y voir clair est essentiel. Par ailleurs, on voit que se donner un cadre de référence pour mieux prendre en compte le développement durable est difficile. Les crédits aussi sont difficiles à obtenir. Raison de plus d'utiliser au mieux les moyens accordés pour ce programme du SB.